ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Date limite pour demander la prime salariale des travailleurs et travailleuses essentiels

Date de début : 16 septembre 2020
Date de fin : 30 septembre 2020
Ensemble du Nunavut **75 sec.**

Le gouvernement du Nunavut rappelle à tous les employeurs nunavois admissibles de présenter une demande pour obtenir la prime salariale des travailleuses et travailleurs essentiels (PSTE). La date limite est le 30 septembre 2020. Les demandes reçues après cette date ne seront pas traitées.

La PSTE a été créée pour soutenir financièrement les travailleuses et travailleurs essentiels des secteurs-clés. Une prime salariale est une somme additionnelle que les employeurs versent à leurs employés pour augmenter leur paie habituelle. Les employées et employés qui gagnent moins de 25 $ l’heure pourraient être admissibles à une prime de 5 $ l’heure.

Le financement nécessaire à cette initiative est fourni par le gouvernement du Canada dans le cadre des efforts accrus pour soutenir les Canadiennes et Canadiens durant la pandémie de COVID-19.

Pour plus d’information ou pour présenter une demande au programme, consultez le https://gov.nu.ca/finance/information/newwp.

Pour toute question ou pour présenter une demande, veuillez courrieller à NEWWP@gov.nu.ca.

###

Relations avec les médias :

Weichien Chan
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867 975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᖕᓴᖅᑭᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓄᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca.*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.